



BOURSES DE COLLEGE 2021/2022

publié le 06/09/2021

Certaines familles peuvent prétendre à une bourse de collège pour l'année 2021/2022.

La campagne de bourse a lieu du 2 septembre au 21 octobre 2021.

Vous trouverez en annexe toutes les modalités.

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur ci-dessous :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Documents joints

 [2020_bourses_college_flyer_a4_aten_1315613](#) (PDF de 2 Mo)

 [03-formulaire-demande-bourses-college-2021-2022](#) (PDF de 637.8 ko)

 [05-bareme-montant-bourses-nationales-de-college-2021-2022](#) (PDF de 381.9 ko)

 [bourses_2021_-_2022](#) (PDF de 320.6 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.